



L'EDITO DU MAIRE



Ce sont deux aspects de notre vie quotidienne pour les mois à venir que je souhaite mettre en avant dans l'édito du quinzième bulletin d'informations municipales.

En premier lieu, nous allons mettre en place la réforme des rythmes scolaires, voulue par Vincent Peillon, le Ministre de l'Education Nationale. Sur le plan local, en concertation avec le directeur d'école et l'équipe éducative, les représentants des parents d'élèves et les responsables du service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère, nous avons décidé sa mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2013, avec pour contrepartie, les aides de l'Etat correspondantes.

Nous sommes conscients que cette décision va modifier quelque peu la vie des familles dont les enfants sont scolarisés à l'école Max-Savy et aussi modifier les plannings du personnel communal rattaché à l'école. Mais nous sommes persuadés que cette réforme va dans l'intérêt de l'enfant, constat très largement partagé par tous les spécialistes, bien au-delà des clivages politiques. A notre niveau, nous ferons tout pour que l'école publique continue d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions et au moindre coût pour les familles.

En second lieu, ce sont des travaux d'équipement, et tout d'abord la rénovation de l'éclairage public basse consommation dans le centre du village, sur lesquels je veux insister. En effet, ce projet que nous portons depuis presque dix ans a pu être réalisé grâce au soutien financier important de l'Europe et de la Région Languedoc-Roussillon, qui ont vu comme nous l'intérêt financier d'une telle opération sur le long terme. Depuis quelques jours déjà, les nouveaux lampadaires installés par l'entreprise Robert éclairent nos rues et les commentaires élogieux sur les modèles implantés nous confortent dans notre choix.

En 2013, dès la rentrée de septembre en principe, seront lancés les deux premières tranches de travaux d'aménagement et de sécurisation du chemin de Montillac, ainsi que la réalisation de la nouvelle canalisation d'alimentation en eau potable de la commune à partir du nouveau château d'eau de Sainte-Marie.

Des infrastructures qui, dans le respect des capacités financières de son budget, contribueront à faire de Villepinte une commune de mieux en mieux équipée et toujours attrayante.

Le Maire,
Alain ROUQUET

E Page 1 :
- l'éditorial
- biennale internationale de pastel Grand Sud

R Page 2 :
- le conseil municipal

A Page 3 :
- le conseil municipal
- la vie locale

M Page 4 :
- finances

M Page 5 :
- travaux

O Page 6 :
- infos pratiques
- mémo utile
- agenda
- des animations

A LA UNE : BIENNALE INTERNATIONALE DE PASTEL GRAND SUD

Du samedi 27 avril au dimanche 5 mai 2013, l'association L'Avant-Théâtre organise une exposition d'envergure nationale : 40 peintres pastellistes vont être réunis pendant neuf jours sous les cimaises de la salle des fêtes, avec deux nocturnes.

Une conférence théâtralisée par la compagnie L'Avant Théâtre «Henri de Toulouse-Lautrec, de la douleur au génie» le mardi 30 avril à 21 h et un concert lyrique (Marie-Line Rivière soprano et Marie-Pierre Lesur pianiste) le samedi 4 mai à 21 h ouvriront l'exposition à d'autres arts.

Entrée libre de 14 h à 18 h30
Vernissage samedi 27 avril 2013 à 18 h.

Biennale Internationale de Pastel Grand Sud

Alain Rouquet
Maire de Villepinte

Paul Dussel
L'Avant Théâtre

Les 40 artistes pastellistes ont l'honneur de vous inviter à soutenir cette manifestation par votre présence

INVITATION VERNISSAGE
Samedi 27 avril 2013 à 18h00
Salle des fêtes de Villepinte

Peintre de Christiane Dumont

CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions du conseil municipal au cours du trimestre précédent :

Séance du 23 octobre 2012

Refonte de la carte intercommunale : le conseil municipal approuve le projet de périmètre arrêté par le Préfet en date du 10 septembre 2012 concernant le périmètre de la Communauté de Communes de la Piège et du Lauragais par fusion extension : approuve les statuts du futur établissement et désigne pour représenter la Commune au Conseil Communautaire du futur EPCI : MM. Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE et Henri PEJOUAN (membres titulaires) et MM. Guy PEYTAVY, Bernard GRANIER et Mme Magali FRECHENGUES (membres suppléants).

Fusion du Syndicat Départemental des Ordures Ménagères (SYDOM) et du Syndicat Carcassonne Agglo Gestion des déchets SMICTOM : le conseil municipal approuve le projet de périmètre arrêté par le préfet en date du 19 septembre 2012 concernant la fusion du Syndicat Départemental des Ordures Ménagères (SYDOM) et du Syndicat Carcassonne Agglo Gestion des déchets SMICTOM ainsi que les statuts du futur établissement.

Bibliothèque Départementale - Inventaire du mobilier : le conseil municipal approuve l'inventaire du mobilier (rayonnages, tables et chaises) mis à disposition de la bibliothèque de la Commune de Villepinte, pour un montant évalué à 11 716 €.

Questions diverses et informations :

* **ALAE :** une réunion est prévue le mardi 30 octobre 2012 à la Communauté de Communes de la Piège et du Lauragais concernant le projet de passage du temps méridien en Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE).

* **Plan Communal de Sauvegarde :** une réunion de présentation et une mise en situation sont organisées par « Predict Services » ce mercredi 24 octobre 2012 en mairie.

* **Immeuble SERRA, 20 bd Gambetta :** l'immeuble appartenant à M.SERRA, situé 20 boulevard Gambetta à Villepinte et cadastré AA 290, est actuellement à la vente. Cette bâtisse est intéressante puisque stratégiquement située par rapport à l'école. L'acquisition de celle-ci impliquerait cependant des travaux de mise en conformité pour l'accueil du public qui coûteraient plus à la Commune que la construction d'un bâtiment neuf. En conséquence, la commune n'a pas fait valoir de proposition dans le cadre du droit de préemption.

* **Charte qualité de la STEP :** la Commune de Villepinte a choisi la valorisation agricole pour le traitement des boues de la station d'épuration et un plan d'épandage a été validé par la Préfecture. Pour conforter la commune dans le choix de cette filière de traitement, il est proposé de signer une « charte qualité relative à l'utilisation agricole des boues d'épuration ». Pour souligner l'exemplarité de cette démarche qualité et du travail conjoint avec l'ensemble des acteurs de la filière « valorisation des boues », une signature sera organisée officiellement en présence de Monsieur le Maire, Monsieur PUJOL, agriculteur, Monsieur Frédéric COUTURIER, prestataire pour le curage des bacs de la STEP, AUDASEA, le Conseil Général de l'Aude.

Séance du 18 décembre 2012

Monsieur le Maire exprime la tristesse ressentie suite au décès de Monsieur Bernard GRANIER, conseiller municipal de Villepinte et Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin-versant Hydraulique du Fresquel (SIAHBF). Il rappelle ses qualités professionnelles, d'élu et humaines, reconnues de tous, agents et élus. Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal que soit respectée une minute de silence à sa mémoire.

Surtaxes eau et assainissement – Revalorisation : le conseil municipal fixe à compter du 1^{er} janvier 2013 les

montants des surtaxes ainsi qu'il suit : la surtaxe communale eau à 0.2412 €, hors taxes, le m³ - la surtaxe communale assainissement à 0.5487 €, hors taxes, le m³ - la surtaxe syndicale eau à 0.39 €, hors taxes, le m³

Mise en sécurité et accessibilité du boulevard Gambetta : le conseil municipal décide d'approuver l'avant-projet des travaux estimés à la somme de 253 500 € HT, soit 303 186 € TTC, de solliciter l'aide financière du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'État (DETR), de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au Cabinet CETUR INGENIERIE, de lancer la consultation des travaux dès la mise en place des crédits et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'Avant Projet (AVP), le Projet (PRO), le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que le marché de travaux.

Cotisation foncière des entreprises : le conseil municipal décide de prendre en charge une partie de la hausse de la cotisation minimum liée à la délibération du 22 septembre 2011 et fixe le montant de cette base 1 000 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxe est inférieur à 100 000 € sur la période de référence et à 3 000 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxe est supérieur ou égal à 100 000 € sur la période de référence.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Période estivale 2012 : le conseil municipal acte la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, concernant la période estivale 2012 qui, par ses amplitudes de températures importantes, a entraîné des fissures sur le patrimoine bâti des habitants de la commune et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin-versant du Fresquel (SIAHBF) : le conseil municipal désigne pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin-versant du Fresquel : Guy PEYTAVY comme membre titulaire et Gilbert PEYRE comme membre suppléant.

Désignation des délégués à la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère (CCPLM) : le conseil municipal désigne pour représenter la Commune à la Communauté de Communes de la Piège-Lauragais-Malepère : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Henri PEJOUAN comme membres titulaires et Guy PEYTAVY, Thierry CADENAT, Magali FRECHENGUES comme membres suppléants.

Désignation des délégués au Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire (SSOEMN) : le conseil municipal désigne pour représenter la commune au Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire : Alain ROUQUET comme membre titulaire et Guy PEYTAVY comme membre suppléant.

Approbation d'une convention opérationnelle avec l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon (EPFLR) : le conseil municipal approuve le projet de convention opérationnelle relative au secteur « Place Carnot » entre l'Établissement Public Foncier du Languedoc-Roussillon, Habitat Audois et la commune de Villepinte, visant à définir les engagements et obligations que prennent la commune, Habitat Audois et l'EPFLR pour conduire sur le court terme l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation du projet ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les documents y afférents et lui donne tout pouvoir pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la dite convention.

Questions diverses

* **Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère** : au cours des réunions du comité de pilotage consacrées à la création de la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère, il a été évoqué le rôle et la nécessité de mettre en place une « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées » (CLECT) : Gilbert PEYRE est désigné par le Conseil Municipal pour siéger à la CLECT et représenter ainsi la commune de Villepinte.

* **Aménagement du Chemin de Montillac** : le cabinet OPALÉ a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres relatif à la « Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie, trottoirs et travaux accessoires - Aménagement du Chemin de Montillac ».

Séance du 25 février 2013

Compte administratif 2012 – Budget communal : le compte administratif 2012 du budget principal est arrêté en section de fonctionnement, pour les recettes à la somme de 1 078 801,26 € et pour les dépenses à la somme de 946 575,58 €, soit un excédent de clôture de 132 225,58 €. En section d'investissement, pour les recettes à la somme de 325 367,71 € et pour les dépenses à la somme de 105 356,38 €, soit un excédent de clôture avec les restes à réaliser de 162 875,77 €. En conséquence est constaté un résultat global de clôture de 295 101,45 €.

Compte administratif 2012 – Service « eau et assainissement » : le compte administratif 2012 du budget annexe eau et assainissement est arrêté, en section d'exploitation, pour les recettes à 150 945,68 € et pour les dépenses à 78 172,90 €, soit un excédent de clôture de 72 772,78 €. En section d'investissement, pour les recettes à 58 889,98 € et pour les dépenses à 29 886,12 €, soit un excédent de clôture déduction des restes à réaliser de 17 412,71 €. En conséquence est constaté un résultat global de clôture de 90 185,49 €.

Budget communal – Affectation du résultat 2012 : il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 du budget principal ainsi qu'il suit : 132 225,68 € reportés en section de fonctionnement.

Service « eau et assainissement » – Affectation du résultat 2012 : il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 du budget annexe eau et assainissement ainsi qu'il suit : 72 772,78 € en section d'exploitation.

Modification statutaire de la Communauté de Commune Piège-Lauragais-Malepère : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, le 3 janvier 2013, le conseil communautaire a approuvé un projet de modification statutaire rétrocedant aux communes la compétence "mise en place d'un PADD et d'un PLU Intercommunal" et en conséquence, l'alinéa 5 de l'article 3-1 des statuts a été supprimé ; le conseil municipal approuve la délibération du conseil communautaire du 3 janvier 2013 portant modification statutaire de cette dernière ainsi que les nouveaux statuts qui en résultent.

Biens immobiliers : révision des tarifs de location et caution : le conseil municipal fixe le montant de la caution ménage de la salle des fêtes à 400 € pour les personnes extérieures à la commune.

Questions diverses :

* **Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère** : participation aux commissions : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Alain ROUQUET participe en tant que membre aux commissions "chantiers insertion / SPANC", "habitat / urbanisme", Guy PEYTAVY participe en tant que membre à la commission "école des Arts", Florence FOURRIER participe en tant que membre à la commission "enfance jeunesse", Gilbert PEYRE participe en tant que président à la commission "finances" et en tant que membre à la commission "communication", Thierry CADENAT participe en tant que membre à la commission "ordures ménagères", Magali FRECHENGUES participe en tant que membre à la commission "lecture publique", Henri PEJOUAN participe en tant que membre à la commission "voirie".

* **Téléthon** : Monsieur le Maire salue les associations qui ont œuvré à l'occasion du Téléthon en décembre 2012 : grâce à la mobilisation de tous, ce sont 3 038,50 € qui ont pu être récoltés pour cette cause nationale.

LA VIE LOCALE

Charte qualité relative à l'utilisation des boues d'épuration

La Charte qualité relative à l'utilisation agricole des boues d'épuration a été signée officiellement, en mairie de Villepinte, le 15 novembre 2012, par M. ROUQUET Alain, maire et les partenaires institutionnels du département : Chambre d'Agriculture, Préfecture - Direction départementale des Territoires et de la Mer, Conseil Général, Agences de l'Eau Méditerranée et Adour-Garonne.

A l'initiative et sous l'autorité de la Mission d'expertise et de suivi des épandages (animée par la Chambre d'Agriculture), ont également signé cette Charte d'objectifs, Jérôme PUJOL, agriculteur sur la commune qui, avec Peter YATES auparavant, ont autorisé l'épandage sur leurs terres et Frédéric COUTURIER, prestataire de service pour l'enlèvement et le transport des boues de la station d'épuration. M. LEROUX, responsable local de la société SADE Languedoc-Roussillon et de VEOLIA qui gère par affermage la station d'épuration était également présent à cette réunion.

La valorisation des boues est une filière qui, à l'encontre de l'incinération et de la mise en décharge, a un intérêt à la fois agronomique, écologique et économique et participe de ce fait au développement durable. Il faut savoir en outre que des normes très strictes sur la qualité et la traçabilité

des boues garantissent à la fois la qualité du produit pour l'agriculteur et son innocuité pour l'environnement.

Il est important de souligner aussi que la réussite de cette opération pour notre commune vient de la production de déchets dans des bacs sur lit planté de roseaux et aussi de la proximité entre la station et les champs d'épandage et de la technique : que Jérôme PUJOL et Peter YATES soient remerciés d'avoir souscrits à cette initiative communale, exemplaire et pionnière dans le département de l'Aude.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde sur les risques inondations et transports de matières dangereuses, à l'issue de la réunion publique du 21 février 2013 et après une formation pratique à destination des élus et des personnels communaux, est désormais opérationnel. Il définit les procédures et les conduites à tenir en cas de catastrophe naturelle : il est avant tout un plan d'action et d'aide à la décision en cas de risque avéré ; un livret de présentation est distribué avec ce bulletin d'information et le document est consultable en mairie par tout administré.

FINANCES

Budget communal : présentation générale

Cette année, pour la troisième année consécutive, nous avons choisi en section de fonctionnement de ne pas modifier les taux d'imposition pour équilibrer le budget et en section d'investissement, nous avons inscrits en investissement les travaux de réfection du chemin de Montillac.

Grandes masses du budget 2013 – section de fonctionnement		
DEPENSES	2012	2013
CH 011-Charges à caractère général	260 311,50	252 975,00
CH 012-Charges de personnel	428 600,00	439 800,00
CH 014-Atténuation de charges	45 446,00	53 773,00
CH 65-Autres charges de gestion courante	99 105,00	100 105,50
CH 66-Charges financières	13 400,00	13 000,00
CH 67-Charges exceptionnelles	80,00	0,00
CH 68-Dotations aux provisions	170 416,50	0,00
CH 022-Dépenses imprévues	6 500,00	5 000,00
CH 023-Virement à la section d'invest.	0,00	411 001,68
Total des dépenses	1 023 859,00	1 275 655,18
RECETTES	2012	2013
CH 013-Atténuation de charges	5 000,00	22 000,00
CH 70-Produits des services	29 642,59	37 500,00
CH 73-Impôts et taxes	539 364,00	563 846,00
CH 74-Dotations et participations	322 082,00	355 167,00
CH 76-Autres produits de gestion courante	5 000,00	2 000,00
CH 78-Reprise sur amort. et provisions	0,00	170 416,50
CH 722-Immob. corporelles (op. d'ordre)	12 500,00	12 500,00
R002-Résultat reporté	110 270,41	132 225,68
Total des recettes	988 946,34	1 275 655,18

Budget 2013 - Section d'investissement

Avec un montant de restes à réaliser en dépenses de 540 141,06 € et de dépenses nouvelles de 780 892,16 €, et avec un montant de restes à réaliser en recettes de 483 005,50 € et de recettes nouvelles de 618 109,39 €, auxquelles s'ajoute le virement de la section de fonctionnement de 411 001,68 € et l'excédent antérieur reporté de 220 011,23 €, le budget 2013 est arrêté en dépenses et recettes à la somme de 1 321 123,22 €.

Capacité d'autofinancement depuis 2007						
AUTOFINANCEMENT	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat de l'exercice	165 261,82	140 179,85	133 624,67	124 650,20	176 831,94	21 955,27
Résultat antérieur	122 146,39	94 849,17	121 501,88	178 250,88	66 469,30	110 271,41
Résultat cumulé	287 408,21	235 029,02	255 126,55	302 901,08	243 301,24	132 226,68

BUDGET 2013 Investissement - Opérations d'équipement				
Nature de la dépense	Dépenses totales	Dépenses engagées	Dépenses nouvelles	Autofinancement
Lotissement communal - bureau d'études	2 392,00	2 392,00		2 392,00
Travaux de voirie - chemin des Plos	12 500,00		12 500,00	12 500,00
Eclairage Public Village - 1 ^{ère} tranche	202 659,28	197 637,80	5 021,48	0,00
Cimetière entrée	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Parc municipal - création dalle	11 000,00		11 000,00	11 000,00
Ateliers municipaux - aménagements	49 278,81	34 960,28	14 312,53	49 278,81
Mairie - rénovation salle annexe	14 622,24		14 622,24	14 622,24
Foyer des jeunes - dalle	4 252,97		4 252,97	4 252,97
Chemin de Montillac - tranches 1 et 2	586 388,22	285 367,70	301 020,52	0,00
Signalisation patrimoine et divers	2 262,79		2 262,79	2 262,79
Matériel et mobilier divers	1 657,68	1 657,68	4 600,00	6 257,68
Stade municipal - régénération terrain	6 744,33	6 744,33		6 744,33
Bornes incendie	7 127,16	3 564,08	3 635,92	7 200,00
Réhabilitation bâtiment parc - PC	1 794,00	1 794,00		1 794,00
Aménagement bd Gambetta - étude	5 860,40	5 860,40		5 860,40
Eclairage Public - 2 ^{ème} tranche	200 000,00		200 000,00	0,00
TOTAUX	1 110 539,88	339 948,47	575 228,45	126 165,22

TRAVAUX

Réfection de l'éclairage public

Dès 2006, il a été constaté que l'éclairage public pesait pour au moins 25 % dans le bilan énergétique global et constituait le second poste de dépenses d'énergie pour la commune. L'équipement actuel du parc d'éclairage public est constitué en effet de matériel obsolète et énergivore. Il fallait donc agir au plus vite pour diminuer cette consommation d'énergie, et partant la facture d'électricité, et aussi réduire les nuisances lumineuses pour préserver la biodiversité.

C'est dans cette perspective que le conseil municipal a fait réaliser une première étude, suivie d'un projet qui n'a pas pu se concrétiser faute d'avoir obtenu les financements espérés alors réservés aux énergies renouvelables. Un second projet a été présenté qui prenait en compte la nouvelle réglementation : la commune de VILLEPINTE avait en quelque sorte anticipé le plan général de rénovation de l'éclairage public qui sera plus tard lancé dans la France entière.

Déjà, en 2011, de nouveaux lampadaires ont été implantés en bordure de la RD 6113 qui, considérant qu'il s'agit d'une voie à grande circulation, devait être équipée d'un matériel et d'une technologie spécifiques. Il a été ensuite décidé de rénover le réseau sur le long terme au moyen de luminaires URBANE STYLE de marque RAGNI. Il s'agit d'une ampoule LED (lampe diode électroluminescente) de 60 watts avec baisse de tension programmable à certaines heures de la nuit ou dans des secteurs déterminés. A cette occasion, toutes les armoires de commande seront mises aux normes. Le matériel utilisé est d'un excellent rapport qualité-prix et nous avons fait le choix de la même couleur que le mobilier urbain déjà installé. Pour un nombre de points lumineux en diminution, l'éclairage sera de bien meilleure qualité et surtout, répétons-le, beaucoup plus économique. Le projet a visé en effet à optimiser l'espacement entre les foyers lumineux et a conduit à réduire leur nombre.

Une première tranche est en cours de réalisation : elle concerne le cœur de village et un périmètre délimité par la route de Villespy, la rue Victor-Hugo, le boulevard Gambetta, la rue Courbet et la rue de la Croix-Rousse.

Ce projet de rénovation a ainsi été classé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) dans la catégorie optimum, c'est-à-dire en « Facteur 4 » et il a été à ce titre sélectionné parmi des milliers d'autres. Ce classement parmi les meilleurs élèves a conduit l'Europe et le Conseil Régional à s'engager dans le financement des travaux dans le cadre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), à hauteur de 70 % du coût global HT de l'opération. L'Europe démontre ainsi que, contrairement à ce que l'on peut penser, elle s'avère proche des plus petites communes rurales à partir du moment où le projet a un impact direct sur notre vie quotidienne. En définitive, le financement des travaux, dont le montant prévisionnel s'élève à la somme de 200 116 € HT, sera assuré par des aides du FEDER à hauteur de 100 058 € et du Conseil Régional Languedoc-Roussillon à hauteur de 40 023 €.



Si l'on prend aussi en compte le retour espéré sur investissement, avec la diminution importante des dépenses d'énergie, cette opération d'équipement qui allie esthétique, ce qui n'est pas à négliger pour le cadre de vie quotidien des villepintois, et efficacité ne pèse pas trop lourdement sur les finances communales.

Un grand merci à l'Europe et au Conseil Régional Languedoc-Roussillon qui ont reconnu l'excellence de ce projet et ainsi participé à son financement de façon déterminante. Merci également à l'ADEME et au SYADEN pour leur aide technique dans la présentation du projet auprès des pouvoirs publics, financeurs potentiels. Merci aussi au bureau d'études CETUR, qui a réalisé le dossier technique de cette opération et à l'entreprise ROBERT chargée des travaux. Merci enfin aux particuliers qui, à part quelques exceptions, ont eu l'intelligence d'accepter la pose des nouveaux luminaires sur la façade de leur habitation.

Un dossier pour la deuxième tranche de travaux qui couvrira l'ensemble du territoire communal sera déposé dès cette année 2013.



INFOS PRATIQUES

● **Téléthon 2012**

Lors des manifestations organisées dans notre commune en décembre 2012 et grâce aux dons des particuliers et des associations locales participantes, la somme recueillie s'est élevée à 3 038,50 €. Pleine réussite une fois de plus pour notre village, où la mobilisation de tous, organisateurs, participants et donateurs porte ses fruits.

● **Collecte fermentescibles**

La collecte des fermentescibles dans les conteneurs prévus à cet effet est interrompue à compter du 1^{er} février 2013 : la raison en est que le coût de cette collecte devenait prohibitif, d'autant plus que les déchets étaient le plus souvent inexploitable du fait d'un tri mal effectué ou d'un usage abusif des conteneurs par des déchets autres. Pour ceux qui souhaitent poursuivre ce tri sélectif, il est possible de s'équiper d'un composteur individuel : pour ce faire, s'adresser au SMICTOM de l'Ouest Audois (tél. 04 68 94 18 63 ou site Internet).

● **Recensement de la population**

La population légale 2010 de la commune de Villepinte, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, est désormais connue. La population municipale s'élève à 1 231 habitants (contre 1 228 au 01/01/2009), la population comptée à part à 23 habitants (contre 21 au 01/01/2009) : d'où une population totale de 1 254 habitants (contre 1 249 au 01/01/2009).

● **Bibliothèque municipale**

La bibliothèque municipale vous propose 3 000 livres en consultation et prêt : romans, documentaires, bandes dessinées pour adultes et pour enfants ; l'inscription est gratuite. Ouverture hebdomadaire, durant la période scolaire, tous les mardis de 17 h à 18 h.

● **Défibrillateur**

La commune est équipée d'un défibrillateur qui a été implanté derrière la mairie, face à la porte d'entrée de la salle annexe. Il sera prochainement mis en service, après qu'une formation aura été donnée au personnel et élus municipaux.

MEMO UTILE

Mairie : heures d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h30 à 17 h30 ; le mercredi de 8 h à 12 h
Tél. 04 68 94 24 75 - Fax 04 68 94 23 24

E.mail : mairie@villepinte11.org - Site : www.villepinte11.fr

La Poste : heures d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h30 à 11 h30
lundi, jeudi et vendredi de 13 h30 à 16 h
samedi de 8 h30 à 11 h30

Levée du courrier à 15 h du lundi au vendredi inclus.

MAI 2013

Dimanche 19

Salle des fêtes à 16 h30

CONCERT par la classe de trombones du conservatoire de Toulouse
par l'Harmonie l'Avant-Garde

JUIN 2013

Samedi 1^{er}

Salle des fêtes à 20 h30

SPECTACLE DE DANSE « ZAPPING »
par l'école de danse Elan et la section Modern Jazz du Foyer Jean-Macé de Villepinte
organisé par l'association ECAS et l'Avant-Théâtre

JUILLET 2013

Samedi 6

Parc municipal à 21 h30

SOIRÉE TIMBA, BACHATA ET KIZOMBA
organisée par l'association TAKADANSER

AOÛT 2013 - FÊTE LOCALE

organisée par le Comité des Fêtes

Mercredi 14

Berges du Canal du Midi, de 8 h à 11 h

CONCOURS LOCAL DE PÊCHE

Place Carnot à 22 h30

BAL AVEC LE GRAND ORCHESTRE MISSION
et ses 15 musiciens

Jeudi 15

Dans les rues du village, de 10 h à 18 h

BROCANTE - VIDE GRENIER
organisé par

l'association Motocycliste villepintoise

Salle des fêtes à 15 h

BAL AVEC SYMPA MUSETTE

Place Carnot à 22 h30

BAL AVEC LA DISCO-MOBILE TROPIC

Vendredi 16

Place Carnot à 22 h30

BAL AVEC LA DISCO-MOBILE DANCE MUSIC

Samedi 17

Place Carnot à 22 h30

BAL AVEC LA DISCO-MOBILE OCÉANIS

